



Aulnoye-Aymeries.fr

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

ARRÊTÉ N° 38

Arrêté portant organisation du registre nominatif des personnes vulnérables et désignation des agents habilités

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L.121-6-1, L.116-3 et R.121-2 à R.121-12 ;

ARRÊTE :

Article 1

Le registre nominatif des personnes vulnérables est tenu par le CCAS d'Aulnoye-Aymeries.

Article 2

Le registre nominatif des personnes vulnérables a pour finalité le recensement des personnes résidant à domicile susceptibles de nécessiter une attention particulière en cas de déclenchement d'un plan d'alerte et d'urgence.

Il concerne les personnes âgées de 65 ans et plus vivant à domicile, les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail, ainsi que les adultes en situation de handicap.

Ce registre permet au CCAS d'organiser, en cas de risque exceptionnel, une veille sociale, des contacts périodiques et, le cas échéant, l'intervention des services compétents, dans le respect des règles relatives à la confidentialité et à la protection des données personnelles.

Article 3

Sont habilités à recueillir, consulter et mettre à jour les informations sur le registre :

- Christophe LAJOIE, directeur du CCAS
- Gabrielle LONGLE assistante socio-éducative du CCAS
- Céline DURVIN, agent administratif du CCAS

Ces agents sont soumis à une obligation stricte de confidentialité.

Article 4

Les données nominatives recueillies dans le cadre du registre des personnes vulnérables sont conservées pendant toute la durée d'inscription de la personne au registre. Conformément à l'article R.121-11 du Code de l'action sociale et des familles, elles sont conservées jusqu'au décès de la personne concernée ou jusqu'à sa demande de radiation. La personne inscrite, ou son représentant légal, dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations la concernant.

Article 5

Le présent arrêté sera publié et transmis aux services concernés.

Fait à Aulnoye-Aymeries le 8/07/2026

Bernard BAUDOUX

Président du CCAS

A circular official stamp from the 'VILLE D'AULNOYE-AYMERIES' is partially obscured by a large, bold, handwritten signature. The stamp contains the text 'CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE' and '(A.C.S.)' at the bottom. The signature is written in black ink and appears to be 'Baudoux'.